

Association des
Propriétaires du
Lac Poisson Blanc
(2014) Inc.



486, chemin Grand Poisson Blanc
Lac Sainte-Marie (QC) J0X 1Z0

514 819 467 2000

✉ lacpoissonblanc@xplornet.com

🌐 www.lacpoissonblanc.ca



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
106, chemin Lac-Sainte-Marie
C.P. 97
Lac-Sainte-Marie (Québec)
J0X 1Z0

Lac-Sainte-Marie, le 13 août 2015

Objet : Réduction de la limite de vitesse à 40 km/h et installation d'un nouveau panneau de signalisation sur le chemin Grand Poisson Blanc

Bonjour,

Dans le cadre de nos activités, nous avons récemment visité les propriétaires de terrains dans le secteur de la Baie Newton et du Lac Newton dans le Poisson Blanc et nous avons consulté différents usagers dans le coin. Le but de nos visites était de dégager leurs préoccupations majeures entourant le Poisson Blanc.

Une de ces préoccupations fut la vitesse excessive des gens circulant sur le chemin Grand Poisson Blanc. Cette vitesse s'avère un problème pour les raisons suivantes :

- elle met en danger les piétons (enfants, aînés, personnes en visite), les personnes en vélo et autres conducteurs circulant sur le chemin;
- les animaux sauvages s'en trouvent plus à risque;
- la circulation rapide cause plus de poussière, particules fines qui mettent la santé des gens ayant des troubles pulmonaires plus à risque;
- risque d'accident/perte de contrôle de véhicule plus important, tout particulièrement lorsque nous considérons que bon nombre de véhicules circulent avec une remorque avec ou sans bateau, des kayaks, des canots, des matériaux de construction, des VTT, etc.;
- danger lors de la rentrée et de la sortie des propriétés.

Nous comprenons que la loi fixe la limite de vitesse sur un chemin de gravier à 70 km/h, toutefois nous pensons que cette vitesse est trop élevée pour le chemin du Grand Poisson Blanc. Ce dernier a des endroits plus étroits que d'autres et des abords plus mous, plus abrupts ou même avec des arbres très près du chemin.

Nous avons identifiés deux zones où le danger est plus important. La première zone est le mini-secteur du Lac Newton (là où le lac 'touche' le

chemin municipal jusqu'après le 453 ch. Grand Poisson Blanc). Cet endroit est plus concentré en termes du nombre de chalets. La deuxième zone se trouve en arrivant dans la Baie Newton, c'est-à-dire où se trouve présentement une vieille affiche avertissant la présence d'enfants jusqu'au chemin Rodgers sur le chemin Grand Poisson Blanc.

Nous demandons de faire abaisser la limite de vitesse à 40 km/h dans ces zones pour les raisons ci-haut mentionnées. D'après nos observations, plusieurs circulant sur le chemin ne tiennent pas compte des facteurs de risques. Réduire la limite de vitesse fera en sorte que le secteur sera plus sécuritaire pour les piétons et les autres usagers du chemin et en plus, les niveaux de bruit et de poussière diminueront.

Finalement, nous vous demandons de bien vouloir considérer installer un panneau de signalisation au Lac Newton, au bas de la côte juste avant d'arriver au 441 chemin Grand Poisson Blanc qui indique que le chemin est sinueux.

Nous serons reconnaissants et vous remercions, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir considérer notre demande.

Sincèrement,

Carla Monette
Présidente

Pierre Charlebois
Vice-président

Association des Propriétaires du Lac Poisson Blanc (2014)